

Département du Nord  
Arrondissement de LILLE

# Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### DELIBERATION CC\_2018\_191

L'an deux mille dix-huit, le 24 septembre à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à SAMEON sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 17 septembre 2018, conformément à la loi.

OBJET :

#### COMMISSION N°4

*Octroi d'une indemnité  
de conseil au receveur  
au titre de l'année 2018*

**Présents :** M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président

M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président

M. Eric MOMONT, 2<sup>ème</sup> vice-président

M. Bernard CHOCRAUX, 4<sup>ème</sup> vice-président

M. Benjamin DUMORTIER, 5<sup>ème</sup> vice-président (à partir de la délibération n°CC\_2018\_175)

Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6<sup>ème</sup> vice-présidente

M. Jean-Michel DELERIVE, 7<sup>ème</sup> vice-président

M. Yannick LASSALLE, 9<sup>ème</sup> vice-président

Mme Joëlle DUPRIEZ, 10<sup>ème</sup> vice-présidente

M. Guy SCHRYVE, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Alain

DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Bernard ROGER, M. Pascal

FROMONT, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Régis BUE, M. Francis

MELON, M. Christian DEVAUX, M. Bruno RUSINEK, Mme Monique RIZZO, M. Thierry LAZARO, M.

Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Christian LEMAIRE, M. Alain DUCHESNE, M. Jean-Luc

LEFEBVRE

M. Alain BOS, suppléant de Mme Annick MATTON

#### Présents à l'ouverture de la séance :

#### De la délibération n°155 à 174

Titulaires présents :31

Suppléants présents : 1

Procurations : 8

Nombre de votants : 40

#### **Ont donné pouvoir :**

M. Luc FOUTRY, 3<sup>ème</sup> vice-président, procuration à M. Eric MOMONT

M. Jean-Claude SARAZIN, procuration à M. Jean-Luc DETAVERNIER

M. Sylvain CLEMENT, 8<sup>ème</sup> vice-président, procuration à Mme Nadège BOURGHELLE-KOS

M. Jean DELATTRE, procuration à M. Yves OLIVIER

Mme Marie CIETERS, procuration à M. Didier WIBAUX,

Mme Marie-Hélène BACLET, procuration à M. Régis BUE

Mme Marion DUBOIS, procuration à M. Benjamin DUMORTIER (à partir de la délibération n°CC\_2018\_175)

M. Amaury DUFOUR, procuration à M. Alain DUTHOIT

M. Jean-Paul FRANCKE, procuration à M. Pascal FROMONT

#### De la délibération n°175 à 237

Titulaires présents :32

Suppléants présents : 1

Procurations : 9

Nombre de votants : 42

#### **Absents :**

M. Michel DUFERMONT, Mme Jeannette WILLOCOQ, M. Luc MONNET, M. Pierre CROXO, M. Marcel PROCUREUR,

Mme Annick MATTON, remplacée par son suppléant M. Alain BOS

**Secrétaire de Séance :** M. Arnaud HOTTIN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 septembre 2018**

**Délibération CC\_2018\_191**

**COMMISSION N°4**

**Octroi d'une indemnité de conseil au receveur au titre de l'année 2018**

**Le Conseil Communautaire,**

Vu l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982,

Vu le décret 82/979 du 19 novembre 1982,

Vu l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983,

Vu le décompte présenté par Monsieur le Comptable du Trésor de TEMPLEUVE LA PEVELE au titre de l'année 2018.

Considérant que les comptables du Trésor peuvent fournir personnellement une aide technique aux collectivités et qu'ils peuvent également intervenir personnellement en dehors des prestations obligatoires inhérentes à leurs fonctions de comptables assignataires et fournir ainsi des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire économique, financière et comptable.

Qu'à ce titre, ils peuvent prétendre à une indemnité de conseil dont le montant est déterminé à partir de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, des trois derniers budgets exécutés.

Considérant que M. Franck FEUTRIER a pris ses fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 2017 en tant que comptable du Trésor de TEMPLEUVE LA PEVELE.

Ouï l'exposé de son Président,

**DECIDE (par 42 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 42 VOTANTS)**

- D'approuver le versement d'une indemnité de conseil à Monsieur le Receveur de TEMPLEUVE-LA-PEVELE, chargé des fonctions de Receveur de la Communauté de communes Pévèle Carembault.
- D'attribuer à M. Franck FEUTRIER une indemnité de conseil au titre de l'année 2018.

Son montant s'élève à 4 400.41 € brut (quatre mille quatre cents euros et quarante et un centimes), soit 4 010.55 € net (quatre mille dix euros et cinquante-cinq centimes)

- Et d'autoriser son Président à signer tout document afférent au dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER

